

PROCES-VERBAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2011 (19h00)

Etaient présents : MM. Christian DAVID, Emmanuel GRENARD (arrivé à 19h20), Jean Yves COMBY, Joël VUAILLAT, Francis MORICHEAU, Pierre GRENARD, Michelle PLOCKI, Cédric MERMET-BURNET, Emile MARNAT (arrivé à 20h20).

Etaient absents : M. Christian MILLET (pouvoir donné à Ch.David), Anne LOZNEANU (pouvoir à F.Moricheau / arrivée à 22h00).

Secrétaire de séance : M. Pierre GRENARD.

1°/ Présentation du projet d'Eric BARONE

Il repositionne son projet par rapport au manque d'images positives qu'aurait le Jura. L'UTN a été accepté par la Préfecture le 28/06/2011 et il est actuellement à la recherche d'investisseurs privés, professionnels et institutionnels pour son projet d'un montant de 4,5 à 5 millions d'euros. Le club Med serait intéressé par ce projet.

L'idée d'une nourriture locale, la "sapinothérapie" donnerait un nouveau crédit au projet, il est également soutenu par une structure de notoriété internationale (Nutri Prévent) dont le principe de restauration est fortement orienté "produits naturels".

L'école hôtelière de Lausanne est fortement impliquée et travaille sur le projet (résultats en mai/juin 2012).

E.Barone attend l'approbation du P.L.U., en cours, pour déposer son permis de construire. Cette approbation du PLU pourrait intervenir pour fin août 2012.

Il se propose de faire une réunion publique, avec ses architectes, pour présenter son projet, début février 2012.

Le maire demande le rajout de 5 points à l'ordre du jour :

- point 11 : modification règlement lotissement « sur la Semine »
- point 12 : rémunération de l'agent recenseur.
- point 13 : motion pour les dessertes ferroviaires.
- Point 14 : dégrèvement redevance assainissement 2011 Mme A.Poncet.
- Point 15 : servitude de passage sur parcelle communale AC n° 114.

2°/ Approbation du P.V. du 25/11/2011

Point 2 : mettre un "C" à Communauté de Communes HJS "C"

Point 5 : J.Y.Comby souhaiterait que soient listés les délégations données au maire Il demande que le terme "enneigneur" soit utilisé en lieu et place de "canon".

1^{er} point rajouté : modifier la phrase « Fabrice Bouvier... » par « ...le maire se chargeant de prévoir et d'obtenir la semaine 48 comme durée de réflexion et de se rendre sur place pour voir le matériel ... »

2^{ème} point rajouté : Parlant des administrateurs, il convient de remplacer le terme "nommés" par "élus" et de supprimer le terme "provisoires", et préciser que l'installation des étagères restera à la charge de l'association.

Le PV est ensuite approuvé à l'unanimité.

15°/ Servitude de passage sur parcelle communale AC n° 114

Mr et Mme Emmanuel Grenard doivent vendre une parcelle leur appartenant. Pour accéder à cette parcelle, il faut passer sur un terrain communal, cadastré AC n° 114 (2a 92ca) et la signature de la vente ne peut être possible que si la commune accepte une servitude de passage, ainsi qu'une servitude de tréfond.

Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité des membres présents (Mr Grenard concerné par ce dossier étant sorti de la salle) de créer une servitude de passage ainsi qu'une

servitude de tréfond pour l'ensemble des réseaux sur la parcelle AC 114 au profit des parcelles AC 292, AC 293, AC 294.

3°/ Approbation de la 5^{ème} modification du Plan d'Occupation des Sols

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport écrit qui a été porté à la connaissance du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, c'est par 10 voix pour et une abstention que cette 5^{ème} modification a été approuvée.

4°/ Astreintes du perchman

Par délibération en date du 25/11/2011, il a été prévu d'instaurer un système d'indemnités d'astreintes pour le perchman, en cas de manque de neige. Seule la période d'attribution n'a pas été arrêtée. Il est donc décidé, à l'unanimité, que cette astreinte couvrait la période allant du samedi 03 décembre 2011 au samedi 31 mars 2012.

5°/ Astreintes de l'employé communal

L'employé communal est chargé, tous les matins (et de bonne heure) de vérifier s'il est nécessaire d'effectuer du déneigement et par ce fait de prévenir Gilbert Grandclément pour qu'il intervienne. Il est donc décidé, à l'unanimité, de la mise en place d'astreintes du 01/12/11 au 31/03/12, (du lundi-00h00- au dimanche -24h00-) indemnisées à hauteur de 267 €/semaine.

7°/ Décision Modificative n° 06/2011

L'ensemble des factures d'Investissement a été mandaté. Ces mandatements laissent apparaître des dépassements de crédits qu'il convient de régulariser avant la fin de l'année. Le conseil municipal délibère et à l'unanimité vote la D.M. n° 06 suivante :

Section d'investissement :

Chapitre	Article	Montant en €
20	202	+ 300,00
21	2111	- 14 800,00
	21316	- 5 500,00
	2135	+ 11 400,00
	2138	+ 3 600,00
	2151	- 5 800,00
	2152	+ 1 700,00
	21578	+ 2 000,00
	2158	+ 22 000,00
	21735	- 4 500,00
	2184	- 5 500,00
022	022	+ 4 900,00

Section de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Montant en €
023	023	+ 4 900,00
65	6554	- 4 900,00

8°/ Projet SIDEC : éclairage public :

Le SIDEC propose la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant d'améliorer les installations d'éclairage public pour l'ensemble des communes du Jura. Ce service technique, baptisé e-lum R doit faire l'objet d'une convention d'adhésion entre la commune et le SIDEC.

Après avoir pris connaissance des termes de cette convention, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe de cette adhésion et en approuve les conditions financières.

9°/ Réhabilitation mairie : propositions du CAUE :

Le maire donne lecture du courrier de Mme CLÉMENT du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Jura, courrier qui fait suite à la réunion, le 22/11/11 en mairie, quant au projet de réaménagement de la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère et accepte la proposition d'intervention ainsi que les coûts, à savoir 2 970,00 € pour la phase 1 (diagnostic du bâtiment actuel) et 660,00 € pour la phase 2 (rédaction d'un cahier des charges pour la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre)

10°/ Validation de la convention « commune/E.S.F. » pour l'utilisation des “enneigeurs”

Le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été acté le principe d'acquiescer deux enneigeurs. Une proposition de convention, à passer avec l'E.S.F., a été envoyée à tous les élus pour que chacun fasse part de ses remarques.

Emile MARNAT, Président du Syndicat des Eaux, émet quelques remarques et informe qu'il n'y aura pas d'autorisation de prendre de l'eau sur le réseau en période touristique. (congelés scolaires d'hiver).

Arrivée Anne LOZNEANU à 22h00

Le conseil municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, accepte les termes de cette convention, qui sera envoyée à Jérôme BLANC, Président de l'E.S.F., pour validation et retour avant le 31 janvier 2012.

Ces appareils ne fonctionneront pas cet hiver 2011/2012.

11°/ Lotissement « Sur la Semine »

Par délibération, en date du 29/09/2009 la première modification du règlement du lotissement a été approuvée et autorisait les constructions en bois sur l'îlot 17 et les lots 1 et 2.

Lors de l'établissement du nouveau règlement, et plus précisément dans l'article 11, ces lots 1 et 2 ont été omis et il convient de lancer une procédure de 2^{ème} modification du règlement pour autoriser le bois sur ces 2 lots.

Le conseil municipal délibère et, à l'unanimité, accepte de lancer la procédure pour une 2^{ème} modification du règlement du lotissement.

12°/ Rémunération de l'agent recenseur :

Le maire informe son conseil du montant de la dotation allouée à la commune pour le recensement démographique INSEE, à savoir la somme de 910,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser l'intégralité de cette somme à l'agent recenseur, soit 910 € net, et décide de prendre à sa charge l'intégralité des cotisations salariales. .

13°/ Motion « dessertes ferroviaires »

Le maire donne lecture d'un courrier de la Présidente de l'Association des maires du Jura qui sollicite la mobilisation des maires pour l'amélioration du nombre et de la qualité des dessertes ferroviaires dans le Jura, considérablement réduites avec la mise en service de la ligne LGV Branche est du 11 décembre 2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette motion et charge le maire d'en informer les services compétents.

14°/ Budget assainissement : demande de dégrèvement de Mme Andrée Poncet.

Le maire fait part de la demande de Mme Poncet, pour qui une redevance assainissement 2011 pour 166 m³ a été établie alors qu'elle n'a consommé que 75 m³.

Considérant qu'il y a eu confusion entre l'index relevé (166) et la consommation réelle (75) le conseil municipal, à l'unanimité, délibère pour une annulation partielle du titre n° 121./07 émis le 28/11/11, pour la somme de 88,27 €.

6°/ Colis aux aînés :

Anne Lozneau étant chargée de cette opération de distribution de colis aux aînés, elle collecte le nom des conseillers qui se chargeront de porter ces colis. Elle fait également un point sur l'organisation du repas qui aura lieu le 14/01/12 chez Mr et Mme Aussedat.

Questions et courriers divers :

- Lecture de l'article paru dans la presse quant au différent « Commune/Propriétaires forestiers » et le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Besançon.
- Présentation des cartes de vœux élaborées par Michelle.Plocki.
- Il est demandé de nommer un référent CNIL. C'est Pierre Grenard qui est désigné pour remplir ce rôle.
- Lecture d'un courrier de l'O.N.F. pour alerter la commune de la dangerosité des pistes de chiens de traîneau dans la forêt du Chapuzieux.
- Pour information : journée de découverte du ski de randonnée nordique le 15 janvier à La Pesse.
- L'association des Parents d'Elèves du RPI organise un « brule sapin » le 08 janvier sur le parking du terrain de foot de Chaudezembre.
- Demande de subvention par l'APEI de Saint-Claude : la commune étant régulièrement, et de plus en plus sollicitée par des demandes de subventions, le conseil municipal décide de donner une réponse négative ; la commune ne pouvant pas abonder financièrement à toutes ces demandes.
- Lecture du courrier (LR/AR) de Mr OLLAT, propriétaire à Chaudezembre de la maison au lieudit « sur les pièces ».

Séance levée à 24h00.

Prochaine réunion prévue le lundi 23 janvier 2012 à 19h00